



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 16 janvier 2020 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 18 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Affaires nouvelles

- 3.1 Mot de bienvenue
- 3.2 Sommaire du rôle d'évaluation et richesse foncière
- 3.3 Quote-part d'agglomération
- 3.4 Sommaire des dépenses et des revenus,
- 3.5 Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
- 3.6 Ordures, recyclage et transbordement
- 3.7 Exemples coût d'une résidence permanente, saisonnière et commerciale
- 3.8 Subvention Lac Brochet et Lac à l'Ours
- 3.9 Discours du maire
- 3.10 Fin de la présentation
- 3.11 Adoption du budget 2020 (rés)

4. Clôture de l'assemblée

5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (18 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 5 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par le conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

2020-01-07

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

6. Affaires nouvelles

2020-01-08

6.1 Adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du code municipal oblige la Municipalité à préparer et à adopter un budget avant le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a attendu l'adoption du budget de l'agglomération de La Tuque le 18 décembre 2019;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU unanimement.

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires de la Municipalité de La Bostonnais pour l'exercice financier 2020 au montant total de 1 340 162 \$ et le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 au montant total de 3 725 000 \$.

11. Clôture de l'assemblée

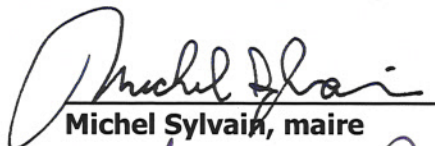
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

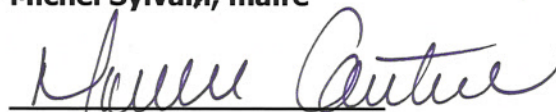
PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 20.


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale